



COMMUNE
DE
1565 VALLON

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 3 juin 2025

- Début de séance** : 20h04
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : « La Chaumière »
- Présence** : 29 personnes, 4 membres du Conseil communal, Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, ainsi que Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad-intérim.
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 12 octobre 2023 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 21 du 23 mai 2025 – Affichage au pilier public depuis le 15 mai 2025 – Distribution d’avis « Tous ménages » au village, le 19.05.2025, par le Vallon-Nouvelles n° 03 de mai 2025
- Excusés** : Monsieur Alexandre Fernandez
Monsieur Christophe Guerry
Monsieur Pierre Waser
- Scrutateurs** : Monsieur Thierry Roth
Monsieur Thierry Billieux
- Procès-verbal** : Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad-intérim.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens et demande aux personnes qui prendront la parole durant l’assemblée de bien vouloir donner leur nom et prénom afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, informe, au nom du Conseil communal qu’un changement est demandé pour le tractanda de cette assemblée. Un point doit être rajouté pour la nomination d’un nouvel organe de contrôle, point qui a été omis dans l’ordre du jour initial. Elle donne lecture du tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale).
2. Comptes 2024 (les comptes ne seront pas lus entièrement étant disponibles sur le site internet de la Commune et auprès de l’administration communale).
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l’organe de contrôle
 - 2.4 Approbation
3. Règlement du personnel (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l’administration communale ainsi que sur le site internet de la commune).
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Approbation

4. Transfert du droit de superficie (DDP 217) en faveur de la Fondation Pro Vallon à l'Etat de Fribourg
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Approbation

5. Nomination d'un nouvel organe de contrôle
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Rapport de la commission financière
 - 5.3 Approbation

6. Divers
 - 6.1 Communications du Conseil communal
 - 6.2 Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente
 - 6.3 Parole aux citoyens

Madame Isabelle Guerry demande à l'assemblée si elle accepte cette modification du nouveau tractanda ?

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2024 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Madame Isabelle Guerry met en discussion le procès-verbal. Comme il n'y a pas de remarque, elle prie l'assemblée de bien vouloir l'approuver par main levée.

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Isabelle Guerry remercie Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad-intérim, pour la rédaction de ce dernier.

2. Comptes 2024

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal pour la présentation des comptes.

Les comptes sont présentés par Monsieur Gilles Vullième, affichés sur grand écran afin que les citoyennes et les citoyens puissent lire tout en suivant les explications dispensées par Monsieur Gilles Vullième.

2.1 Comptes de fonctionnement (annexe 1)

Le tableau détaillé de la présentation des comptes figure en annexe 1 du présent procès-verbal.

Monsieur Gilles Vullièrme annonce un résultat pour les comptes 2024 de :

Résultat selon budget 2024 Fr. 45'858.27.—

Charges économisées Fr. 46'623.79.—

Revenus supplémentaires Fr. 171'844.37.—

Résultats selon compte 2024 Fr. 172'609.89.—

2.2 Comptes des investissements + Bilan (annexe 2)

Comptes des investissements

<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Investissement</i>	<i>Différence</i>
Routes communales	35'000.-	31'300.35.-	3'699.65.-

Cet investissement a été financé par les liquidités disponibles.

Pour 2024, la commune de Vallon a enfin reçu les subventions du canton pour les containers scolaires des classes pour un montant de **CHF 27'291.60**.

Monsieur Gilles Vullièrme commente les indicateurs financiers, que le Conseil communal se doit de communiquer aux citoyennes et citoyens de la commune.

2.2.1 Indicateur financier

- Ils permettent de faire des statistiques entre communes
- D'avoir des indicateurs pour la population et politiques

2.2.2 Part des charges / intérêts

Valeur pour notre commune : 1%

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Plus la possibilité d'emprunt est grande.

Valeurs 0 à 4 % bon.

2.2.3 Dette brute et rapport au revenu courant

Valeur pour notre commune : 74%

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette. Barème 50 - 100 % = 4 bon

2.2.4 Proportion des investissements

Valeur pour notre commune : 3%

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la commune. Compare les investissements 2023 aux dépenses totales.

Barème 20 - 30 % = effort d'investissement élevé.

2.2.5 Dette par habitant en francs

Valeur pour notre commune : CHF 479.-

Cet indicateur est une valeur informative pour effectuer un suivi d'année en année. L'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

0 à 1'00.- = endettement faible

Bilan

Le tableau détaillé de la présentation du Bilan figure en annexe 2 du présent procès-verbal.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de contrôle (annexes 3+4)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Pierre-André Fragnière pour nous faire la lecture du rapport de la commission financière.

2.4 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation des comptes 2024.

Comptes de fonctionnement

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Les comptes de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité.

Comptes des investissements et bilan

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Les comptes des investissements et le bilan sont approuvés à l'unanimité.

Rapport de la commission financière

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Le rapport de la commission financière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Nicolas Chardonnens demande pour sa compréhension, si la commune n'avait pas cet amortissement de CHF 180'000.- en écriture comptable, il y aurait plutôt une perte de CHF 10'000.- ?

Monsieur Gilles Vullièrne lui répond par l'affirmative.

3. Règlement du personnel

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Gilles Vullièrne pour la présentation du règlement du personnel. Celui-ci ne sera pas lu, car il était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration communale.

3.1 Présentation

Monsieur Gilles Vullièrne énumère les modifications qui ont été apportées à ce règlement.

Un règlement d'application sera créé. Il ne peut pas entrer en vigueur avant le règlement du personnel.

Modifications à l'article 64 alinéas 7 lettrine a : la majoration des heures supplémentaires de 25% entre 20h00 et 23h00 a été supprimée.

Article 79 alinéa 1, concernant les congés spéciaux, les 2 heures accordées par visite médicale ont été remplacées par 2 heures par mois, pour autant que ces rendez-vous ne puissent avoir lieu en dehors du temps de travail.

À l'article 87, l'alinéa pour les allocations communales pour enfants a été ajouté.

Et finalement l'article 89, l'allocation unique pour mariage a été supprimée. Cependant l'allocation pour la naissance des enfants est passée de CHF 200.- à CHF 400.-.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, demande s'il y a des questions par rapport à ce nouveau règlement ? Pas de question.

3.2 Rapport de la Commission financière (annexe 5)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Madame Déborah Moser, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport.

Madame Déborah Moser procède à la lecture du document.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame Isabelle Guerry passe au vote.

3.3 Approbation

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

Le règlement du personnel est approuvé à la majorité

4. Transfert du droit de superficie (DDP 217) en faveur de la Fondation Pro Vallon à l'Etat de Fribourg

Madame Isabelle Guerry, Syndique, prend la parole.

4.1 Présentation

Madame Isabelle Guerry nous fait lecture de la présentation. La commune de Vallon avait constitué un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Pro Vallon en date du 29 juin 1995 auprès de l'Etude de Notaire Dominique Rosset à Estavayer-le-Lac, d'une superficie de 8'575 m². Il a été constitué pour une durée de 99 ans et expirera le 28 juin 2094.

En 2021, une analyse financière a montré que la Fondation Pro Vallon n'avait pas une constitution financière permettant d'assurer l'offre au public d'une manière pérenne, et a sollicité l'aide de l'Etat de Fribourg.

En 2022, un groupe de travail a été mis en place avec la direction de la formation et des affaires culturelles et la direction du développement territorial des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement pour évaluer les options possibles pour pérenniser les activités du Musée Romain de Vallon ainsi que de l'Espace Jean Tinguely Niki de Saint Phalle.

En 2024, le groupe de travail a soumis une note au Conseil d'Etat dans laquelle, il les informait qu'il privilégiait l'intégration du Musée Romain de Vallon et l'Espace Jean Tinguely Niki de Saint Phalle à l'appareil muséal de l'Etat de Fribourg, plus spécifiquement au Musée d'art et d'histoire. En avril 2024, un arrêté du Conseil d'Etat permet d'entrer en matière. Durant le mois de mai 2024, le conseil de la Fondation Pro Vallon, le personnel du Musée Romain de Vallon et le comité des Amis du Musée ont été informés du processus. En juin 2024, Monsieur Reto Blumer, archéologue cantonal et Madame Clara Agustoni, conservatrice du Musée Romain de Vallon sont venus présenter la situation au Conseil communal de Vallon. En novembre 2024, un courrier a été adressé à la commune de Vallon par Madame Sylvie Bonvin Sansonnens, directrice de la direction de la formation et des affaires culturelles, pour lui faire une demande officielle quant au transfert du DDP en faveur de l'Etat de Fribourg.

Fin janvier 2025, le Conseil communal de Vallon a transmis par courrier à la DEFAC son acceptation du transfert du DDP en faveur de l'Etat de Fribourg, sous réserve de l'acceptation par son assemblée communale. En mai 2025, le Conseil communal a demandé à l'Etat de Fribourg qu'une clause soit rajoutée au transfert du DDP, à savoir en cas d'approbation définitive et exécutoire d'un projet d'utilité publique, unira la commune de Vallon ou par l'Etat de Fribourg, par exemple pour un trottoir ou un arrêt de bus, sur un bien-fonds contigu ou bien-fonds numéro 87 et 217 RF de Vallon, une adaptation parcellaire de bien-fonds concernée pourra être réalisée pour que l'infrastructure d'utilité

publique, nouvellement construite, soit intégrée au domaine public. Ce qui a été accepté par l'Etat de Fribourg.

Le financement des coûts liés à ce transfert seront entièrement pris en charge par la Fondation Pro Vallon et l'Etat de Fribourg.

S'agissant d'une parcelle communale, cette décision doit être validée par l'assemblée communale. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce transfert de DDP et Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Madame Déborah Moser pour la lecture du rapport de la commission financière.

4.2 Rapport de la Commission financière (annexe 6)

Madame Déborah Moser procède à la lecture du rapport de la commission financière.

4.3 Approbation

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 6

Le Transfert du droit de superficie (DDP 217) en faveur de la Fondation Pro Vallon à l'Etat de Fribourg est approuvé à la majorité.

5. Nomination d'un nouvel organe de contrôle

Madame Isabelle Guerry, Syndique, informe l'assemblée que la proposition d'un nouvel organe de contrôle à l'assemblée communale est de la compétence de la commission financière, selon l'article 72 alinéa 1 lettrine i de la loi sur les finances communales, Madame Isabelle Guerry donne la parole à Monsieur Pierre-André Fragnière pour la lecture de la proposition de la commission financière pour un nouvel organe de contrôle.

5.1 Présentation

Monsieur Pierre-André Fragnière donne lecture de la proposition de la commission financière pour un nouvel organe de révision des comptes de la commune. Il informe que la commission financière a sélectionné la Fiduciaire Axalta Révisions SA, basée à Guin. Cette entreprise dispose d'une forte expertise dans la révision de comptes communaux avec de nombreuses références. Elle a été sollicitée récemment par le Conseil communal pour travailler sur la planification financière.

5.2 Rapport de la Commission financière

Monsieur Pierre-André Fragnière procède à la lecture du rapport de la commission financière (annexe 7).

Monsieur Cyrille Joye demande pourquoi la commune n'a pas trouvé une fiduciaire compétente dans la région, qu'on soit obligé d'aller à Guin pour trouver une fiduciaire ?

Madame Isabelle Guerry, Syndique, répond que l'entreprise Axalta, employant Monsieur Jeckelmann a déjà analysé les finances communales dans le cadre de l'établissement du plan financier. Il serait judicieux et efficace de mandater cette entreprise comme nouvel organe de contrôle. Madame Déborah Moser rajoute qu'un comparatif d'offres de plusieurs fiduciaires a été fait. Monsieur Cyrille Joye demande si au point de vue du prix il y a un grand changement ? Il lui est répondu que non.

5.3 Approbation

Pour : 31

Contre : 1

Abstentions : 1

La nomination de la Fiduciaire Axalta Révisions SA en tant qu'organe de contrôle est approuvée à la majorité,

6. Divers

6.1 Communications du Conseil communal

Madame Isabelle Guerry, Syndique, salue la présence de Madame Michèle Guilbert, qui a été élue nouvelle conseillère communale et qui attend son assermentation pour rejoindre le Conseil communal. Madame Isabelle Guerry lui donne la parole pour se présenter.

Madame Michèle Wilbert salue l'assemblée, et se présente. Elle a 35 ans, est enseignante au CO de Payerne, est mariée et maman d'un petit garçon. Et se réjouit de rejoindre le Conseil communal.

Commission animation, culturelle et Seniors

Madame Isabelle Guerry donne la parole à Madame Sandrine Baeriswyl, présidente de la commission animation, culturelle et Seniors.

Madame Sandrine Baeriswyl nous reflète que suite à la journée Rencontre des Retraités de Vallon et de Saint-Aubin du 31 janvier 2025, la commission a mis en place dès février le Café Contact et la Balade conviviale. En mars, l'atelier Tricot a rejoint le mouvement. La commission a la chance de pouvoir organiser le Café Contact et l'atelier Tricot dans la belle cafétéria du Musée, gracieusement mise à disposition. La commission est ravie de l'affluence, il y a souvent entre 15 et 20 personnes. Madame Sandrine Baeriswyl profite de remercier toutes les personnes qui gravitent autour de ces activités, en particulier pour les balades conviviales, ces personnes qui prennent soin de préparer des parcours différents, des meneurs, des meneuses de groupe, ils et elles font un travail incroyable. Cela représente depuis février 2025, pour le Café Contact et la Balade conviviale environ 35 à 40 h de bénévolat. Un grand merci à ces personnes qui se reconnaîtront, ainsi qu'aux membres de la commission. Du côté de ProSenectute, depuis avril, la Table de Bistrot à St-Aubin a été mise en place, au restaurant des Carabiniers 1x par mois. Le 5 juillet une sortie dans le Jura est prévue et un atelier numérique est en train de se mettre en place.

Futur centre scolaire

Madame Isabelle Guerry donne la parole à Monsieur Stéphane Vessaz, conseiller communal. Il informe les citoyens sur l'avancée du futur centre scolaire de la commune de Saint-Aubin. Le Conseil communal de Saint-Aubin a décidé de lancer un concours d'architecture en procédure ouverte pour sélectionner la meilleure solution d'agrandissement de son site, en tenant compte des besoins du cercle scolaire de Saint-Aubin/Vallon.

Ce concours vise à réaliser dans un premier temps les travaux nécessaires à l'agrandissement, tout en tenant compte d'un futur développement possible jusqu'en 2040. Le projet devra respecter les principes du développement durable, notamment en limitant les émissions de CO2, en respectant la biodiversité et en favorisant la cohésion sociale, conformément aux recommandations du Plan Climat cantonal.

L'agrandissement prévoit une augmentation de 10 classes supplémentaires (pour un total de 14 classes primaires et 5 classes enfantines), ainsi qu'un nouvel espace pour l'accueil extrascolaire. Le pavillon scolaire actuel, comprenant 4 classes, sera démoli, tandis que l'ancien bâtiment « La Ferme », avec 5 classes, sera conservé mais pourra être réorganisé intérieurement. Le projet devra aussi assurer la continuité des activités scolaires pendant les travaux, avec la possibilité de construire des pavillons provisoires ou de réaliser les travaux par étapes.

Le Conseil communal de Vallon a été invité à faire partie du jury du concours, lui permettant ainsi de contribuer à la sélection des projets.

Tous les projets retenus seront exposés publiquement pendant au moins dix jours ouvrables. La date limite de dépôt des maquettes est fixée au vendredi 27 février 2026.

A noter que les frais de cette mise au concours sont entièrement à charge de la commune de Saint-Aubin.

Revitalisation la petite Glâne

Monsieur Stéphane Vessaz informe que les travaux de la revitalisation de la petite Glâne vont bon train.

Quelques infos sur l'état d'avancement des travaux de revitalisation de la Petite-Glâne :

Sur la commune Saint-Aubin, les travaux sont pratiquement terminés.

Du côté de Vully-les-Lacs, il reste à modeler et finaliser le lit mineur sur un petit tronçon.

Des panneaux didactiques seront installés le long des berges durant ce mois juin sur ces deux communes. Ces panneaux accompagneront les promeneurs en leur expliquant le projet de revitalisation ainsi que la biodiversité attendue.

Concernant les secteurs de Missy et Vallon, les adjudications ont été faites à la suite d'une procédure de marché public.

- Pour le génie civil, l'entreprise Gasser Construction qui a été retenue.
- Pour le génie biologique, il s'agit de l'entreprise BioSaul.

Les travaux ont débuté début mai à Missy. Sur Vallon, le démarrage est prévu en juillet, voire un peu plus tôt pour le secteur du Chaffard. Le gros œuvre devrait être terminé en novembre 2025, et la fin des plantations au printemps 2026.

Un constat de l'état des chemins communaux empruntés par les véhicules de chantier a été effectué avant les travaux. Ce constat sera répété après les travaux, afin de vérifier si des dégradations sont à déplorer. Enfin, sur le plan financier, à ce stade et sauf mauvaise surprise, on peut penser que le coût final budgétisé pourra être tenu.

Bureau technique

Monsieur Stéphane Vessaz informe l'assemblée du nouveau bureau technique. Comme certains d'entre vous l'ont peut-être lu dans le dernier Vallon Nouvelles, un nouveau bureau technique Intercommunal a été mis en place. Il est le fruit d'une collaboration entre les communes de Saint-Aubin, Gletterens et Vallon. Dans ce cadre, la commune de Saint-Aubin a engagé Monsieur Federico Coca, architecte de formation, en qualité de répondant technique principalement pour les communes de Vallon et de Gletterens.

Monsieur Federico Coca a pris ses fonctions le 1er mars 2025.

- Pour Vallon, son taux d'activité est estimé à environ 20 %, ce qui correspond à ce qu'il y avait auparavant.

- Pour Gletterens, son taux est de 40 %.

La commune de Saint-Aubin facture trimestriellement les heures effectuées par Monsieur Federico Coca à chaque commune, sur la base d'un décompte détaillé des tâches réalisées.

Enfin, afin de formaliser cette collaboration, une convention a été signée entre les trois communes le 10 mars 2025.

Si les citoyennes et citoyens de Vallon ont des questions relatives à la police des constructions, Monsieur Federico Coca se tient volontiers à disposition et l'adresse mail bureau.technique@vallon.ch est toujours valable.

6.2 Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente

Les réponses ont été données directement aux personnes concernées soit directement à l'assemblée, soit par courrier.

6.3 Parole aux citoyens

Madame Olivia Bessaud profite de rappeler qu'un repas pour les Seniors est organisé le 21 juin 2025 et que le délai d'inscription est le 6 juin 2025 auprès d'elle-même.

Madame Christelle Payot pose la question suivante concernant la route principale reliant Missy à Ressudens : pourquoi cette route, arrivant dans un village qui est Vallon, est à 80 km/h, sachant qu'il y a un garage, le musée et qu'il y a beaucoup d'accidents ?

Monsieur Gilles Vullième répond que la commune de Vallon aimerait réduire cette vitesse, mais que les prescriptions qui sont données par l'Etat l'empêche. Cette route est en périphérie du village. Les statistiques qui ont été effectuées démontrent qu'il y a davantage d'accidents au croisement du Chaffard-garage. Malheureusement, les chiffres issus de ces statistiques ne sont pas assez élevés pour effectuer un changement.

La Commune souhaiterait avoir l'appui du BPA pour réfléchir et sécuriser ce tronçon en le bordant d'un trottoir et en créant un passage pour piétons menant à la buvette. Cela engendrerait une diminution de la vitesse à 60km/h. Il ne faut pas oublier que c'est une route cantonale et qu'elle n'appartient pas à la commune.

En réponse à la question du radar, selon les statistiques, elles indiquent que les véhicules ne circulent pas vite, du moins pas plus de 80km/h. La pose d'un radar fixe n'est pas de la compétence communale. La commune peut tout au plus en faire la suggestion à la police.

Madame Marion Curcillo s'interroge sur la période des travaux prévus à la Petite Glâne. Elle souligne que des camions et machines devront emprunter ce tronçon pour accéder au chantier, et demande s'il serait possible de déjà abaisser la vitesse à 60 km/h à cet endroit.

Monsieur Gilles Vullième reconnaît que c'est une remarque pertinente.

Monsieur Stéphane Vessaz ajoute qu'il pourrait se renseigner auprès de l'entreprise chargée des travaux pour voir si une mesure en ce sens peut être envisagée.

Monsieur Thierry Billieux prend la parole au sujet de la route principale située en contrebas. Il souligne que, lorsqu'un radar est temporairement installé, peu de véhicules sont enregistrés en infraction. Selon lui, cela s'explique par le fait que les usagers perçoivent le carrefour comme dangereux et ajustent leur comportement en conséquence. Il déplore toutefois que les statistiques ainsi obtenues puissent être interprétées comme une absence de problème de vitesse excessive, conduisant à la conclusion qu'une réduction de la limitation de vitesse ne serait pas justifiée.

Monsieur Cyrille Joye informe l'assemblée de l'organisation du tir en campagne, qui se déroulera du 28 au 31 mai 2026. Les cantines ainsi que les festivités seront installées dans le hangar de Monsieur Pierre-Alain Baechler et aux alentours. La ligne de tir s'étendra depuis le chemin du Chêne en direction de St-Aubin.

Le programme est le suivant :

- Jeudi : organisation d'un loto
- Vendredi soir : bal musette
- Samedi : tirs durant la journée, suivis de concerts en soirée avec plusieurs groupes
- Dimanche : tirs en matinée et proclamation des résultats en fin de journée

Monsieur Cyrille Joye précise que cette manifestation entraînera certaines nuisances et invite la population à faire preuve de compréhension. Il mentionne également qu'une

vente de vin, de miel de Vallon et de limoncello sera organisée, comme indiqué sur les feuilles actuellement en circulation.

Au nom du comité d'organisation, il présente par avance ses excuses pour les éventuelles déprédations qui pourraient survenir durant le week-end. Étant donné l'ampleur de l'événement, il lance un appel à la participation bénévole.

Il conclut en rappelant qu'en 2026, la société de tir célébrera son 80e anniversaire. À cette occasion, un réveillon sera organisé le 31 décembre 2025 à la grande salle de Gletterens.

Monsieur Bastien Collaud prend la parole pour la Jeunesse de Vallon. Il informe qu'il reste quelques places pour le repas de dimanche et que les intéressés peuvent s'inscrire auprès de Sarah Guinnard, la secrétaire. Il espère voir beaucoup de motivés durant tout le week-end de cette fête.

Madame Isabelle Guerry annonce la fête des 25 ans du Musée Romain de Vallon, foot en tige qui aura lieu le dimanche 29 juin 2025 de 10h00 à 16h30. Un tournoi de foot est organisé, avec des grillades et un marché artisanal. Elle informe que toute personne peut s'inscrire pour à ce tournoi. Il n'est pas nécessaire de mettre une tige ! Les juniors du FC St-Aubin/Vallon participent à ce tournoi dans le cadre de leur journée de clôture de saison. Des équipes d'adultes sont encore recherchées. Elle précise que cela se joue par équipe de 3 personnes. Monsieur Thierry Billieux informe que durant cette journée, une présentation des ambulanciers aura lieu de 10h00 à 16h00, faite par le service d'ambulance. Les boissons seront vendues par l'USL.

Monsieur Nicolas Chardonens pose plusieurs questions à l'assemblée. Il souhaite savoir, au vu des comptes présentés ce soir, s'il est envisagé de proposer une baisse d'impôt lors de la prochaine assemblée. Il demande également s'il y a eu des avancées concernant l'actualisation du cadastre du bruit, initialement annoncée pour février 2025. Il s'enquiert de l'état d'avancement du projet d'investissement relatif à l'éclairage public (lampadaires), de la situation concernant un éventuel projet de fusion, ainsi que de l'évolution du règlement du cimetière.

Monsieur Vincent Contesse informe que la révision du règlement du cimetière s'avère plus complexe que prévu. L'un des éléments retardant le processus est l'attente d'une réponse de Monsieur Prix de la Confédération, qui doit se prononcer sur les tarifs. Il indique toutefois que le nouveau règlement devrait très probablement être soumis à la prochaine assemblée communale.

Monsieur Gilles Vullièrme répond à la question relative à une éventuelle baisse d'impôts. Il rappelle que l'augmentation décidée précédemment s'inscrit dans le cadre de la planification financière de la commune, prévue sur une période de cinq ans. Il précise que cette décision ne prenait pas en compte le PAFE (Plan d'assainissement des finances de l'État), mais que la situation financière du canton, actuellement tendue, entraînera probablement un transfert croissant de charges vers les communes.

L'ACF est en train d'élaborer un plan pour trouver des solutions acceptables face au projet de l'État de Fribourg. Avec le projet actuel du PAFE, une augmentation des charges communales de l'ordre de 10 à 20 % est attendue dans les prochaines années. Dans ce contexte, Monsieur Vullièrme propose de maintenir la situation actuelle pendant une à deux années, afin d'observer l'évolution des finances communales avant de pouvoir envisager une éventuelle baisse d'impôts.

Il rappelle également qu'à partir de 2027, la commune devra assumer une charge supplémentaire de CHF 30'000.– pour les EMS, montant qui s'élèvera à CHF 60'000.– dès 2028, et sera reconduit annuellement. Il conclut en soulignant que seule une gestion rigoureuse et continue de la planification financière permettra de prendre des décisions éclairées à ce sujet.

Monsieur Gilles Vullièrne répond à la question concernant le cadastre du bruit. Il indique qu'une demande plus précise a été adressée à l'Armée, mais qu'aucun retour n'a encore été reçu à ce jour. Une relance sera prochainement effectuée.

Concernant le projet lié à l'éclairage public, Monsieur Gilles Vullièrne informe qu'il n'a pas encore pu fixer de rendez-vous, mais que le dossier est en cours de traitement. L'objectif est de proposer une solution répondant au mieux aux attentes des citoyens. Une proposition concrète sera présentée dans le cadre du prochain budget. Il envisage également la possibilité de réaliser un sondage pour mieux cerner les besoins de la population.

Madame Isabelle Guerry intervient sur la question d'un éventuel projet de fusion. Elle explique que les préfets des différents districts ont pour mandat de présenter un plan de fusion au canton, sans qu'un délai précis ne soit actuellement fixé. Elle précise que le Conseil communal a pris contact de manière informelle avec la commune de Saint-Aubin et que des discussions sont en cours.

Pour conclure, Madame la Syndique remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence ainsi que leur confiance, souhaite à toutes les personnes un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 37 lorsque Madame la Syndique clôt cette assemblée.

La Secrétaire ad-intérim :



A. Beureux



La Présidente :



I. Guerry

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	461'176.31	67'783.80	465'420.00	65'440.00	455'768.21	66'260.95
01	Législatif et exécutif	89'405.45		93'990.00		90'721.65	
011	Législatif	8'483.30		8'350.00		9'668.05	
0110	Législatif	8'483.30		8'350.00		9'668.05	
0110.3000.00	Jetons de présences, commission financière	960.00		600.00		925.00	
0110.3000.01	Jetons de présences, commission naturalisation			250.00			
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	693.00		500.00		1'008.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications	2'390.70		3'000.00		2'105.35	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	548.00				1'752.50	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	3'891.60		4'000.00		3'877.20	
012	Exécutif	80'922.15		85'640.00		81'053.60	
0120	Exécutif	80'922.15		85'640.00		81'053.60	
0120.3000.00	Jetons de présences du conseil communal	28'700.00		32'000.00		30'450.00	
0120.3000.01	Vacations du conseil communal	38'623.35		38'000.00		36'152.15	
0120.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, APG, frais admin.	7'999.20		9'300.00		9'600.05	
0120.3053.00	Cotisation patronales à l'assurance accidents	87.10		100.00		107.10	
0120.3054.00	Cotisation patronales AF	1'479.35		1'890.00		1'897.10	
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	757.35		850.00		822.20	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	700.00		1'000.00			
0120.3170.00	Frais de déplacements du conseil communal	2'575.80		2'500.00		2'025.00	
02	Services généraux	371'770.86	67'783.80	371'430.00	65'440.00	365'046.56	66'260.95
021	Administration des finances et des contributions	61'431.67	2'842.65	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210	Administration des finances et des contributions	61'431.67	2'842.65	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210.3010.00	Salaires du personnel du secteur financier	31'009.55		35'500.00		26'305.50	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'174.20		2'430.00		1'844.15	
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'195.20		1'130.00		1'014.25	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	323.70		370.00		281.25	
0210.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	768.95		1'000.00		747.90	
0210.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	212.90		240.00		177.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	699.77		650.00		629.17	
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	16'209.05		18'000.00		13'389.40	

Annexe 1

Annexe 1

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0210	Administration des finances et des contributions	61'431.67	2'842.65	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210.3611.01	Frais de rappels et de poursuites	4'147.55		3'000.00		2'671.05	
0210.3611.02	Escomptes	4'690.80		3'000.00		3'338.80	
0210.4611.00	Rembours. frais de rappel et poursuites		2'842.65		3'000.00		2'732.20
022	Services généraux, autres	149'406.50	2'194.90	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220	Services généraux, autres	149'406.50	2'194.90	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	61'006.05		51'250.00		53'493.15	
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	3'600.00		3'600.00		6'805.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	3'997.75		3'500.00		4'516.85	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2'157.00		1'900.00		2'641.20	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	581.45		540.00		695.95	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	1'415.85		1'390.00		1'726.70	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	355.05		370.00		433.75	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			500.00		135.00	
0220.3100.00	Matériel de bureau	2'092.95		4'000.00		1'582.62	
0220.3102.00	Imprimés et publication	1'202.95		2'000.00		2'676.75	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau			500.00		437.70	
0220.3113.00	Matériel informatique	527.00		500.00		1'200.85	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	4'772.70		6'000.00		491.20	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	5'331.65		5'000.00		4'901.25	
0220.3130.03	Prestations de tiers, boursière					677.15	
0220.3130.04	Honoraires service juridique et conseils financiers	5'236.15		2'000.00		359.00	
0220.3130.05	Emoluments Chancellerie, Registre Foncier, droits auteurs	1'448.15		1'000.00		1'334.35	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	12'798.55		14'000.00		15'105.30	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	6'052.90		6'500.00		6'167.45	
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils					709.75	
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	4'812.10		4'500.00		4'954.55	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	10'161.55		10'000.00		5'242.15	
0220.3170.03	Frais de déplacement du personnel administratif	135.00				120.10	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation	513.50				374.65	
0220.3300.60	Amortissement mobilier et mat. Informatique	1'990.15		1'200.00		2'151.15	
0220.3320.00	Amortissements planifiés logiciels	2'081.95		12'100.00		17'817.70	
0220.3636.00	Cotisations aux associations régionales	13'192.20		13'000.00		12'887.05	
0220.3636.01	Dons aux sociétés et associations locales	1'900.00		2'000.00		1'700.00	
0220.3636.02	Participations aux manifestations des sociétés locales	4'101.80		5'500.00		4'872.30	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0220	Services généraux, autres	149'406.50	2'194.90	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220.3636.03	Cadeaux et jubilés en faveur des habitants, du personnel	2'106.00		2'000.00		2'065.85	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		2'194.90		2'000.00		2'490.00
029	Immeubles administratifs	160'932.69	62'746.25	151'260.00	60'440.00	156'371.62	61'038.75
0290	Immeubles administratifs	160'932.69	62'746.25	151'260.00	60'440.00	156'371.62	61'038.75
0290.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	1'050.00		5'100.00		490.00	
0290.3010.01	Gérance de la Buvette	4'450.00				3'000.00	
0290.3010.02	Gérance de la Chaumière	3'000.00				4'400.00	
0290.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	491.10		340.00		518.80	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assuranc accident	94.40		145.00		72.40	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	190.50		140.00		196.10	
0290.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	50.20		35.00		49.70	
0290.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments communaux	6'779.70		2'250.00		13'855.00	
0290.3120.01	Eau, énergie, élimination déchets - La Buvette	1'704.10				1'339.35	
0290.3120.02	Eau, énergie, élimination déchets - La Chaumière	5'141.80				1'707.25	
0290.3120.04	Eau, énergie, élimination déchets - Local jeunesse	465.15				655.85	
0290.3144.00	Entretien du bâtiment administratif	7'129.69		6'000.00		9'152.99	
0290.3144.01	Entretien et frais La Buvette	4'374.85		5'000.00		10'030.33	
0290.3144.02	Entretien et frais La Chaumière	8'230.50		10'000.00		15'962.65	
0290.3144.03	Entretien et frais Appartements et bâtiment	3'355.65		8'000.00		1'105.40	
0290.3144.04	Entretien et frais bâtiments édilité	855.80		1'000.00		1'215.95	
0290.3144.05	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	3'250.00		3'250.00		2'894.00	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	110'319.25		110'000.00		89'725.85	
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine administratif		34'440.00		34'440.00		34'440.00
0290.4472.02	Location La Buvette		14'053.75		12'000.00		14'783.75
0290.4472.03	Location La Chaumière		14'252.50		14'000.00		11'815.00

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	61'827.16	23'603.55	52'520.00	21'105.00	144'363.60	119'281.10
14	Questions juridiques	24'017.50	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
140	Questions juridiques	24'017.50	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
1400	Questions juridiques générales	24'017.50	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
1400.3611.00	Participation aux frais de service tuteur officiel	21'067.50		15'000.00		18'221.35	
1400.3612.00	Frais de curatelles, rémunération des curateurs	2'950.00					
1400.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		1'305.00		1'305.00		1'305.00
15	Service du feu	30'637.66	21'933.55	32'870.00	19'700.00	25'638.35	20'099.20
150	Service du feu	30'637.66	21'933.55	32'870.00	19'700.00	25'638.35	20'099.20
1500	Service du feu communal		16'233.55		14'000.00	81.00	14'399.20
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux					81.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		16'233.55		14'000.00		14'399.20
1506	Service du feu, organisation régionale	30'637.66	5'700.00	32'870.00	5'700.00	25'557.35	5'700.00
1506.3000.00	Jetons de présences, commission du feu			500.00			
1506.3612.02	Participation ADIS Broye	30'637.66		32'370.00		25'557.35	
1506.4470.00	Location local pompiers		5'700.00		5'700.00		5'700.00
16	Défense	7'172.00	365.00	4'650.00	100.00	100'503.90	97'876.90
161	Défense militaire	4'242.95		1'500.00			
1610	Défense militaire	4'242.95		1'500.00			
1610.3000.01	Entretien ciblerie	4'242.95		1'500.00			
162	Défense civile	2'929.05	365.00	3'150.00	100.00	100'503.90	97'876.90
1620	Protection civile	2'929.05	365.00	2'600.00	100.00	100'503.90	97'876.90
1620.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Abri PC	1'968.50		1'500.00		1'703.90	
1620.3631.00	Participation à la PC cantonale	960.55		1'100.00		923.10	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)					97'876.90	
1620.4470.00	Location de l'Abri PC		365.00		100.00		
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC						97'876.90
1621	Etat-major communal de conduite			500.00			
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			500.00			
1626	Organisation régionale de protection civile			50.00			

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1626	Organisation régionale de protection civile			50.00			
1626.3612.00	Frais organisation ORCOC et OPCI de la Basse-Broye			50.00			

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FORMATION	645'927.45	395.20	677'525.75	1'000.00	572'995.20	2'972.85
21	Scolarité obligatoire	537'576.05	395.20	571'155.65	1'000.00	476'093.95	2'972.85
211	Ecole primaire I (école enfantine)	40'395.05		40'453.35		38'460.45	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	40'395.05		40'453.35		38'460.45	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	40'395.05		40'453.35		38'460.45	
212	Ecole primaire II	237'723.80	395.20	243'370.50	1'000.00	218'836.25	643.85
2120	Ecole primaire II	237'723.80	395.20	243'370.50	1'000.00	218'836.25	643.85
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	23'778.20		31'000.00		12'997.00	
2120.3111.01	Participation aux frais de transports scolaires	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	167'835.60		165'870.50		159'339.25	
2120.3612.01	Participation à la salle de Sport de St-Aubin	6'110.00		6'500.00		6'500.00	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		395.20		1'000.00		643.85
213	Ecole du cycle d'orientation	192'473.80		193'795.80		183'166.40	2'329.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	192'473.80		193'795.80		183'166.40	2'329.00
2130.3612.00	Participation aux dépenses cantonales cycle d'orientation	192'473.80		193'795.80		183'166.40	
2130.4631.00	COB, distribution excédent au Bilan, passage MCH2						2'329.00
217	Bâtiments scolaires	37'264.55		42'836.00		44'065.00	
2170	Bâtiments scolaires	37'264.55		42'836.00		44'065.00	
2170.3010.01	Salaires du personnel de l'exploitation, concierge	7'524.20		1'500.00		7'508.20	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais administratifs	443.95		95.00		526.35	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance accidents	66.70		40.00		73.45	
2170.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	156.90		140.00		198.90	
2170.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	43.55		11.00		49.90	
2170.3101.01	Achat de marchandises et de matériel	303.45		2'000.00		464.80	
2170.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments des écoles	11'125.40		17'250.00		12'691.75	
2170.3144.00	Entretien et frais des bâtiments Ecole	4'800.40		9'000.00		11'159.65	
2170.3144.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	12'800.00		12'800.00		11'392.00	
218	Accueil extra-scolaire (AES)	28'953.85		49'500.00		9'177.55-	
2180	Accueil extra-scolaire	28'953.85		49'500.00		9'177.55-	
2180.3612.00	Participation à d'autres AES Accueil Extra-scolaire	22'538.35		49'500.00		9'177.55-	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2180	Accueil extra-scolaire	28'953.85		49'500.00		9'177.55-	
2180.3637.00	Subvention aux parents accueils Extra-Scolaires	6'415.50					
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	765.00		1'200.00		743.40	
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	765.00		1'200.00		743.40	
2190.3000.00	Jetons de présences, conseils des parents	640.00		1'000.00		640.00	
2190.3190.00	Redevance droits auteurs	125.00		200.00		103.40	
22	Ecoles spécialisées	101'071.55		98'870.10		89'914.60	
220	Ecoles spécialisées	101'071.55		98'870.10		89'914.60	
2200	Ecoles spécialisées	101'071.55		98'870.10		89'914.60	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	3'713.30		3'710.00		3'956.60	
2200.3611.02	Contrib. cours spécialisés (logopédie, psychologue)	23'560.70		24'741.80		20'199.35	
2200.3631.00	Part des communes aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	73'665.55		69'918.30		65'483.65	
2200.3637.00	Frais de déplacement au cours spécialisés (logopédie, psychologue)	132.00		500.00		275.00	
23	Formation professionnelle initiale	7'279.85		7'500.00		6'986.65	
230	Formation professionnelle initiale	7'279.85		7'500.00		6'986.65	
2300	Formation professionnelle initiale	7'279.85		7'500.00		6'986.65	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	3'279.85		2'500.00		2'486.65	
2300.3611.01	Part aux frais de déplacements	4'000.00		5'000.00		4'500.00	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	5'961.55		7'500.00		10'454.40	
32	Culture, autres	4'741.55		5'500.00		9'754.40	
321	Bibliothèque et littérature	2'738.40		3'000.00		2'367.25	
3210	Bibliothèque publique	2'738.40		3'000.00		2'367.25	
3210.3632.00	Part. à la bibliothèque communale St-Aubin	2'738.40		3'000.00		2'367.25	
322	Musique et théâtre	1'294.40		2'500.00		6'599.65	
3222	Musique et théâtre	1'294.40		2'500.00		6'599.65	
3222.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	1'194.40		2'500.00		6'599.65	
3222.3635.00	Participation - Ecoles de musique	100.00					
329	Culture, non mentionné ailleurs	708.75				787.50	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	708.75				787.50	
3290.3000.00	Jetons de présences, commission animations, culturelle et seniors	708.75				787.50	
34	SPORT ET LOISIRS	1'220.00		2'000.00		700.00	
341	Sport	1'220.00		2'000.00		700.00	
3410	Sport	1'220.00		2'000.00		700.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés et associations locales	900.00		900.00		500.00	
3410.3636.01	Participations aux manifestations des sociétés locales	320.00		1'100.00		200.00	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	SANTÉ	235'023.20	1'118.00	232'631.00	1'500.00	221'836.30	1'180.90
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	144'434.75		142'937.00		126'671.45	
411	Hôpitaux	9'455.45		9'235.00		8'613.55	
4110	Hôpitaux	9'455.45		9'235.00		8'613.55	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	2'320.90		2'100.00		1'935.10	
4110.3612.00	Participation service ambulance & SMUR	7'134.55		7'135.00		6'678.45	
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour perso	134'979.30		133'702.00		118'057.90	
4120	Établissement médico-social	134'979.30		133'702.00		118'057.90	
4120.3612.01	Participation au home médicalisé	42'733.85		36'378.00		33'202.45	
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement personnes âgées	92'245.45		97'324.00		84'855.45	
42	Soins ambulatoires	84'383.95		85'994.00		89'389.45	
421	Soins ambulatoires	84'383.95		85'994.00		89'389.45	
4210	Soins ambulatoires	84'383.95		85'994.00		89'389.45	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale	64'455.10		66'521.00		69'410.35	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires	19'928.85		19'473.00		19'979.10	
43	Prévention	6'204.50	1'118.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
433	Service médical des écoles	6'204.50	1'118.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
4330	Service médical des écoles	6'204.50	1'118.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
4330.3136.00	Service dentaire, visites médicales	2'583.60		1'500.00		1'856.60	
4330.3611.00	Part. indemnité infirmière scolaire			200.00			
4330.3611.01	Particip. coûts contrôles et soins dentaires scolaires	3'620.90		2'000.00		3'918.80	
4330.4260.00	Participation des parents aux frais dentaires		1'118.00		1'500.00		1'180.90

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	274'843.85	764.00	288'358.05	500.00	252'573.85	750.70
52	Invalidité	146'732.00		143'137.05		136'693.90	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	146'732.00		143'137.05		136'693.90	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	146'732.00		143'137.05		136'693.90	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institutions spécialisée et aux handicapés	146'732.00		143'137.05		136'693.90	
53	Vieillesse et survivants	1'918.25	764.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'918.25	764.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'918.25	764.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
5310.3010.00	Participation aux assurances sociales	1'918.25		500.00		1'718.00	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		764.00		500.00		750.70
54	Famille et jeunesse	59'463.10		49'900.00		43'662.00	
541	Allocations familiales (AF)	2'774.30		3'100.00		2'544.65	
5410	Allocations familiales (AF)	2'774.30		3'100.00		2'544.65	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	2'774.30		3'100.00		2'544.65	
545	Prestations aux familles	56'688.80		46'800.00		41'117.35	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	56'688.80		46'800.00		41'117.35	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies (structure communale)	4'415.25		4'800.00		5'111.70	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour (structure communale)	46'107.95		30'000.00		29'057.00	
5451.3636.03	Subvention communale aux frais de garde (selon règlement)	6'165.60		12'000.00		6'948.65	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	66'730.50		94'821.00		70'499.95	
572	Aide matérielle	65'500.25		93'671.00		69'440.25	
5720	Aide matérielle	65'500.25		93'671.00		69'440.25	
5720.3611.01	Part. aux avances s/contrib. d'entr. non récup.	3'002.15		3'600.00		3'334.50	
5720.3611.03	Part. fonds cantonal de l'emploi	9'620.00		9'300.00		9'268.50	
5720.3611.05	Part. Service de l'action sociale	784.40		980.00		881.70	
5720.3612.00	Part. Service social de la Broye	52'093.70		79'791.00		55'955.55	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'230.25		1'150.00		1'059.70	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'230.25		1'150.00		1'059.70	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'230.25		1'150.00		1'059.70	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	120'696.95	1'793.20	120'965.55	11'950.00	115'338.55	1'819.00
61	Circulation routière	99'764.95	1'793.20	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
615	Routes communales	99'764.95	1'793.20	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
6150	Routes communales	99'764.95	1'793.20	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	3'000.00		2'500.00		2'828.00	
6150.3053.00	Cotisation Patronales à l'assurance accidents	26.60		50.00		29.65	
6150.3101.01	Poubelles déchets canins	489.05		500.00		487.25	
6150.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Voie publique	4'700.00		4'000.00		2'580.95	
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	2'439.20		8'000.00		7'173.60	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage et service hivernal	4'536.65		3'000.00		4'097.05	
6150.3141.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	18'650.00		18'650.00		16'599.50	
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines	5'479.85		1'000.00			
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	60'443.60		60'954.55		60'954.55	
6150.4260.01	Participation de Gasser Ceramic				10'000.00		
6150.4260.02	Participation frais de déneigement				150.00		25.80
6150.4260.03	Participation frais de balayage		1'793.20		1'800.00		1'793.20
62	Transports publics	20'932.00		22'311.00		20'588.00	
621	Infrastructures de transports publics	4'457.00		4'096.00		4'202.00	
6210	Infrastructures de transports publics	4'457.00		4'096.00		4'202.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'457.00		4'096.00		4'202.00	
622	Trafic régional et agglomération	16'475.00		18'215.00		16'386.00	
6220	Trafic régional et agglomération	16'475.00		18'215.00		16'386.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	16'475.00		18'215.00		16'386.00	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	268'971.94	219'337.94	274'934.00	217'384.00	265'019.24	205'271.74
71	Approvisionnement en eau	72'861.09	72'861.09	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
710	Approvisionnement en eau	72'861.09	72'861.09	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
7101	Approvisionnement communal en eau	72'861.09	72'861.09	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	21'297.85		40'000.00		38'500.75	
7101.3111.01	Achat de compteurs	516.70		3'000.00		1'367.80	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	12'360.69		2'000.00		2'116.70	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	10'127.25		6'000.00		6'028.90	
7101.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'600.00		1'600.00		1'424.00	
7101.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	12'111.15		12'110.00		7'204.90	
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	14'847.45		9'860.00		18'224.50	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		17'188.45		16'200.00		17'281.45
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		35'745.45		38'000.00		37'921.40
7101.4660.40	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		262.50		570.00		
7101.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		19'664.69		19'800.00		19'664.70
72	Traitement des eaux usées	86'713.25	86'713.25	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
720	Traitement des eaux usées	86'713.25	86'713.25	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
7201	Traitement communal des eaux usées	86'713.25	86'713.25	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
7201.3143.00	Entretien des infrastructures			3'000.00			
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	3'423.85		3'500.00		3'423.85	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)					4'386.19	
7201.3610.01	Taxe fédéral eau usées (9.-/habitant)	4'662.00		4'500.00		4'428.00	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP	59'169.05		51'214.00		44'948.50	
7201.3612.01	Participation AGMV constitution réserve évacuation des boues	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
7201.3612.02	Participation à la STEP régionale (L'Eparsé)	1'258.35		3'400.00		629.20	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		64'418.85		60'000.00		58'523.95
7201.4240.03	Participation taxe micro-polluants		4'662.00		4'500.00		4'428.00
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC		4'536.61		6'214.00		
7201.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		13'095.79		13'100.00		13'063.79
73	Gestion des déchets	65'842.00	54'002.10	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
730	Gestion des déchets	65'842.00	54'002.10	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
730	Gestion des déchets	65'842.00	54'002.10	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
7301	Gestion communale des déchets	65'842.00	54'002.10	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
7301.3130.00	Frais de ramassage, décharge	21'285.60		19'500.00		19'147.85	
7301.3130.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'000.00		1'000.00		890.50	
7301.3612.00	Participation déchetterie de Grandcour	43'556.40		38'000.00		39'200.00	
7301.4210.00	Ventes de vignettes pour poubelles		23'766.80		25'000.00		23'287.90
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		30'235.30		29'000.00		27'724.05
74	Aménagements	8'708.70		9'200.00		10'013.40	
741	Corrections de cours d'eau	8'708.70		9'200.00		10'013.40	
7410	Corrections de cours d'eau	8'708.70		9'200.00		10'013.40	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	4'645.20		5'000.00		5'141.05	
7410.3612.01	Participation à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)	4'063.50		4'200.00		4'872.35	
77	Protection de l'environnement, autres	1'850.00	3'669.00	1'850.00		4'119.00	411.50
771	Cimetières, crématoires	1'850.00	3'669.00	1'850.00		4'119.00	411.50
7710	Cimetière communal	1'850.00	3'669.00	1'850.00		4'119.00	411.50
7710.3130.00	Frais d'inhumations					2'469.00	
7710.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'850.00		1'850.00		1'650.00	
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation, taxes entrée + concessions		1'200.00				
7710.4260.00	Participation de tiers frais d'inhumations		2'469.00				411.50
79	Aménagement du territoire	32'996.90	2'092.50	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
790	Aménagement du territoire	32'996.90	2'092.50	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
7900	Aménagement du territoire	32'996.90	2'092.50	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
7900.3000.00	Jetons de présences, commission d'urbanisme	416.25		2'000.00		1'350.00	
7900.3130.00	Emoluments administratifs	986.70		500.00		291.60	
7900.3130.01	Part au Service technique intercommunal	23'942.90		26'000.00		24'567.25	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes			2'000.00		387.70	
7900.3132.02	Consultants, contrôle chantier, mise à jour SIT	2'096.50		3'500.00		825.00	
7900.3132.03	Maintenance SIT	3'225.65		3'000.00		2'825.50	
7900.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PAL)	2'328.90		10'000.00		10'518.15	
7900.4210.00	Autorisation de construire		2'092.50		5'000.00		2'965.00

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	1'494.00	19'868.38	1'500.00		1'494.00	27'121.48
82	Sylviculture	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
820	Sylviculture	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
8200	Domaine forestier communal	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
8200.3635.00	Participation Groupement forestier Broye Vully	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
89	Autres exploitations artisanales		19'868.38				27'121.48
890	Autres exploitations artisanales		19'868.38				27'121.48
8900	Autres exploitations artisanales		19'868.38				27'121.48
8900.4120.00	Glaisière Gasser Ceramic		19'868.38				27'121.48

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	34'808.15	1'948'676.38	36'000.00	1'792'617.08	46'165.74	1'662'516.12
91	Impôts	20'479.60	1'558'093.15	25'000.00	1'405'000.00	32'361.60	1'276'533.65
910	Impôts	20'479.60	1'558'093.15	25'000.00	1'405'000.00	32'361.60	1'276'533.65
9100	Impôts communaux ordinaires	20'479.60	1'232'639.25	25'000.00	1'182'000.00	32'361.60	1'047'356.65
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	5'000.00					
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	15'479.60		25'000.00		32'361.60	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		901'809.40		1'010'000.00		961'195.55
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		169'766.35				92'514.55-
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		13'738.90		18'000.00		19'173.95
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques		53'674.55		85'000.00		78'901.50
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes		11'297.60				8'523.00
9100.4002.00	Impôt à la source		38'195.70		25'000.00		29'465.00
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales		34'664.70		40'000.00		31'397.00
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes		6'581.00				10'956.45
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales		2'508.45		4'000.00		137.90
9100.4011.10	Impôt sur le capital des personnes morales - années précédentes		402.60				120.85
9101	Impôts communaux spéciaux		325'453.90		223'000.00		229'177.00
9101.4021.00	Contribution immobilière		163'778.40		130'000.00		144'389.85
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		8'874.90		40'000.00		39'109.65
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		150'150.60		40'000.00		42'819.20
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations				10'000.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		2'650.00		3'000.00		2'858.30
93	Péréquation financière intercommunale		135'026.00		135'026.00		134'629.00
930	Péréquation financière intercommunale		135'026.00		135'026.00		134'629.00
9300	Péréquation financière intercommunale		135'026.00		135'026.00		134'629.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		13'838.00		13'838.00		13'715.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		121'188.00		121'188.00		120'914.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	1'065.90	42'636.90		38'600.00	760.80	39'040.90
950	Part aux recettes sans affectation, autres	1'065.90	42'636.90		38'600.00	760.80	39'040.90
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	1'065.90	42'636.90		38'600.00	760.80	39'040.90
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	1'065.90				760.80	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		42'636.90		38'600.00		39'040.90

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
96	Administration de la fortune et de la dette	13'262.65	25'284.10	11'000.00	26'370.00	13'043.34	24'695.14
961	Intérêts	13'262.65	8'390.10	11'000.00	6'200.00	13'043.34	7'801.14
9610	Intérêts	13'262.65	8'390.10	11'000.00	6'200.00	13'043.34	7'801.14
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers et c/c	13'262.65		11'000.00		13'043.34	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		52.09				36.68
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		38.14				42.69
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers et impôts anticipés		383.57		200.00		737.97
9610.4499.00	Intérêts sur impôts impayés		7'916.30		6'000.00		6'983.80
963	Immeubles du patrimoine financier		16'894.00		20'170.00		16'894.00
9630	Immeubles du patrimoine financier		16'894.00		20'170.00		16'894.00
9630.4430.02	Revenus locatif du domaine agricole communal		16'894.00		20'170.00		16'894.00
97	Redistributions		115.15		100.00		96.35
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		115.15		100.00		96.35
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		115.15		100.00		96.35
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		115.15		100.00		96.35
99	Postes non ventilables		187'521.08		187'521.08		187'521.08
990	Postes non ventilables		187'521.08		187'521.08		187'521.08
9900	Postes non ventilables		187'521.08		187'521.08		187'521.08
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		187'521.08		187'521.08		187'521.08

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	2'110'730.56		2'157'354.35		2'086'009.09	
	<i>Total revenus</i>		2'283'340.45		2'111'496.08		2'087'174.84
	<i>Excédent charges</i>			45'858.27			
	<i>Excédent revenus</i>		172'609.89				1'165.75

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
2	FORMATION	27'291.60-				229'523.40	
21	Scolarité obligatoire	27'291.60-				229'523.40	
212	Ecole primaire II	27'291.60-				229'523.40	
2120	Ecole primaire II	27'291.60-				229'523.40	
2120.5140.00	Installation salle de classe container	27'291.60-				229'523.40	

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	31'300.35		35'000.00			
61	Circulation routière	31'300.35		35'000.00			
615	Routes communales	31'300.35		35'000.00			
6150	Routes communales	31'300.35		35'000.00			
6150.5010.04	Travaux et réfections des routes communales	31'300.35		35'000.00			

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE		3'000.00			387'341.20	800.00
71	Approvisionnement en eau		500.00			387'341.20	
710	Approvisionnement en eau		500.00			387'341.20	
7101	Approvisionnement communal en eau		500.00			387'341.20	
7101.5031.04	Bouclage de l'adduction d'eau - Rte du Chêne et Ch. Des Mosaïques					387'341.20	
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		500.00				
72	Traitement des eaux usées		2'500.00				800.00
720	Traitement des eaux usées		2'500.00				800.00
7201	Traitement communal des eaux usées		2'500.00				800.00
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		2'500.00				800.00

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
9	FINANCES ET IMPÔTS	30'291.60	31'300.35			800.00	616'864.60
99	Postes non ventilables	30'291.60	31'300.35			800.00	616'864.60
999	Clôture	30'291.60	31'300.35			800.00	616'864.60
9990	Clôture	30'291.60	31'300.35			800.00	616'864.60
9990.5900.00	Report de recettes au bilan	30'291.60				800.00	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		31'300.35				616'864.60

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	<i>Total dépenses</i>	34'300.35		35'000.00		617'664.60	
	<i>Total recettes</i>		34'300.35				617'664.60
	<i>Excédent dépenses</i>			35'000.00			
	<i>Excédent recettes</i>						

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
1	ACTIF	5'172'780.17		5'193'035.65			
10	Patrimoine financier (PF)	1'650'289.06		1'513'309.94			
100	Disponibilités et placements à court terme	433'986.62		370'945.56			
1000	Caisse	4'495.65		6'490.30			
10000.00	Caisse	4'495.65		6'490.30			
1001	Poste	189'197.43		194'834.69			
10010.00	PostFinance	184'183.13		190'734.69			
10010.10	Postfinance, caisse	5'014.30		4'100.00			
1002	Banque	240'293.54		169'620.57			
10020.00	Raiffeisen, compte courant	240'293.54		169'620.57			
101	Créances	689'155.35		484'029.75			
1010	Créances résultant de livraisons de prestations en	77'675.40		66'363.10			
10100.00	Débiteurs	77'675.40		66'363.10			
1011	Comptes courants avec tiers	6'448.15		53'401.65-			
10110.00	Compte courant avec l'Etat de Fribourg	6'448.15		53'401.65-			
1012	Créances fiscales	605'031.80		471'068.30			
10120.14	Décompte Impôts communaux 2014	1'402.35		2'273.20			
10120.15	Décompte Impôts communaux 2015			185.90			
10120.16	Décompte Impôts communaux 2016	6'779.05		6'707.75			
10120.17	Décompte Impôts communaux 2017	351.35		447.25			
10120.18	Décompte Impôts communaux 2018	3'021.40		4'186.15			
10120.19	Décompte Impôts communaux 2019	5'421.50		5'946.50			
10120.20	Décompte Impôts communaux 2020	5'236.80		7'535.05			
10120.21	Décompte Impôts communaux 2021	16'460.40		45'836.15			
10120.22	Décompte Impôts communaux 2022	33'621.20		129'662.05			
10120.23	Décompte Impôts communaux 2023	180'559.85		268'288.30			
10120.24	Décompte Impôts communaux 2024	352'177.90					
102	Placements financiers à court terme	6'566.24		6'510.58			
1020	Prêts à courts termes	6'566.24		6'510.58			
10200.00	Compte épargne Raiffeisen	6'566.24		6'510.58			
104	Actifs de régularisation	150'580.85		281'824.05			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exp	103'592.40		114'531.35			
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	103'592.40		114'531.35			
1042	Impôts (nature 40)	46'988.45		167'292.70			
10420.00	Régularisation impôts	46'988.45		167'292.70			
108	Immobilisations corporelles PF	370'000.00		370'000.00			
1080	Terrains PF	370'000.00		370'000.00			
10800.00	Terrain agricole communal	370'000.00		370'000.00			
14	Patrimoine administratif (PA)	3'522'491.11		3'679'725.71			
140	Immobilisations corporelles PA	3'412'921.41		3'570'818.61			
1401	Routes et voies de communications PA	863'557.50		890'811.00			
14010.00	Routes et trottoirs	1'552'645.05		1'531'573.15			
14010.99	Amortissements cumulés Routes et voies de communications PA	689'087.55-		640'762.15-			
1403	Autres ouvrages de génie civile PA	683'732.65		701'157.40			
14030.00	Ouvrages de génie civil	47'243.45		47'243.45			
14030.99	Amortissements cumulés "Ouvrage de génie civil"	39'684.75-		37'795.00-			
14031.00	Approvisionnement en eau	722'828.70		722'828.70			
14031.99	Amortissements cumulés Apporv. En eau	94'588.85-		82'477.70-			
14032.00	Traitement des eaux usées	68'477.20		68'477.20			
14032.99	Amortissements cumulés Traitements des eaux usées	20'543.10-		17'119.25-			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
1404	Bâtiments PA	1'852'025.46		1'962'344.71			
14040.00	Bâtiment La Chaumière	1'052'138.25		1'052'138.25			
14040.01	Bâtiment La Buvette	359'217.61		359'215.61			
14040.02	Bâtiment Ecole (salles de classes + appartements)	708'580.35		708'580.35			
14040.03	Bâtiment Administratif	126'502.65		126'502.65			
14040.04	Bâtiment Abri PC	37'500.00		37'500.00			
14040.05	Bâtiment Feu	442'526.65		442'526.65			
14040.08	Bâtiment ciblerie	49'005.15		49'005.15			
14040.12	Pavillon scolaires (container)	252'997.45		252'997.45			
14040.90	Amortissements cumulés "Bâtiment Chaumière"	359'822.85-		327'682.25-			
14040.91	Amortissements cumulés "Bâtiment La Buvette"	77'479.55-		65'935.40-			
14040.92	Amortissements cumulés "Bâtiment Ecole et appartements"	355'141.40-		328'945.65-			
14040.93	Amortissements cumulés "Bâtiment administratif"	60'150.80-		53'180.70-			
14040.94	Amortissements cumulés "Bâtiment Abris PC"	20'625.00-		18'750.00-			
14040.95	Amortissements cumulés "Bâtiment feu et édilité"	259'819.75-		246'543.95-			
14040.96	Amortissements cumulés "Pavillon scolaire container"	16'849.65-					
14040.98	Amortissements cumulés "Bâtiment ciblerie"	26'553.65-		25'083.45-			
1406	Biens meubles PA	13'605.80		16'505.50			
14060.01	Mobilier, machines	30'344.90		31'943.90			
14060.02	Matériel informatique	4'542.80		15'513.30			
14060.91	Amortissements cumulés "Machines et mobiliers"	17'647.60-		17'256.45-			
14060.92	Amortissements cumulés "Matériel et logiciel informatique"	3'634.30-		13'695.25-			
142	Immobilisations incorporelles PA	13'369.70		12'707.10			
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	13'369.70		12'707.10			
14290.00	Plan d'aménagement local (PAL)	28'973.95		72'871.55			
14290.99	Amortissements cumulés "PAL"	26'595.40-		68'164.10-			
14291.00	Plan des infrastructures pour l'eau potable (PIEP)	27'301.70		141'667.25			
14291.99	Amortissements cumulés "PIEP"	16'310.55-		133'667.60-			
145	Participations, capital social PA	96'200.00		96'200.00			
1454	Participations aux entreprises publiques	11'000.00		11'000.00			
14540.00	Parts Capital-actions SAIDF	11'000.00		11'000.00			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
1455	Participations aux entreprises privées	85'200.00		85'200.00			
14550.01	Part sociale Raiffeisen	200.00		200.00			
14550.02	Parts résidence le Trèfle à quatre	80'000.00		80'000.00			
14550.03	Parts SI les Coprins	5'000.00		5'000.00			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
2	PASSIF		5'172'780.17		5'193'035.65		
20	Capitaux de tiers		1'734'974.86		1'750'629.99		
200	Engagements courants		7'886.30		9'787.15		
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de		7'886.30		9'787.15		
20000.02	Salaires à payer		8'693.00		4'355.65		
20001.00	Créanciers caisse de compensation		551.00-		5'133.30		
20001.01	Créanciers caisse de pension		262.60-		34.60-		
20001.02	Créanciers assurance accidents		48.90-		26.15		
20001.03	Créanciers assurance perte de gain maladie		55.80		306.65		
201	Engagements financiers à court terme				222.25		
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers				222.25		
20101.00	PostFinance, carte de crédit				222.25		
204	Passifs de régularisation		232'389.80		145'585.45		
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exp		232'389.80		145'585.45		
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation		202'389.80		120'585.45		
20410.01	Provision pour perte sur débiteurs		30'000.00		25'000.00		
206	Engagements financiers à long terme		1'494'698.76		1'595'035.14		
2064	Emprunts		902'725.00		999'025.00		
20640.00	PostFinance prêt Trottoir Vannaz + Ch. Epenaz ech. 15.11.2027 taux 0.73%		178'000.00		218'000.00		
20640.01	Raiffeisen c/52721.50 Appartements éch. 01.06.2025 taux 1.32%		284'000.00		302'000.00		
20640.02	Raiffeisen c/prêt 52721.42 La Chaumière éch. 30.12.2025 taux 1.32%		365'000.00		380'000.00		
20640.03	Raiffeisen c/prêt 179.583.561.1 PIEP Route du Chêne, éch. 01.03.2028 taux 2.060%		75'725.00		99'025.00		
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif		591'973.76		596'010.14		
20681.00	Subventions d'investissements du canton		27'291.60				
20684.00	Subventions d'investissements des entreprises publiques		35'603.30		37'170.80		
20687.00	Subventions d'investissements de ménages privés Taxes Raccod. EC		318'082.26		337'246.95		
20687.01	Subv. D'invest. De ménages privés Taxe Raccod. EU		210'996.60		221'592.39		
29	Capital propre		3'437'805.31		3'442'405.66		
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital pro		376'713.07		366'402.23		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital pro		376'713.07		366'402.23		
29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau - Maintien de la valeur		38'472.96		38'472.96		
29001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau - Équilibre du compte		125'227.29		110'379.84		
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien de la valeur		85'078.95		85'078.95		
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Équilibre du compte		127'933.87		132'470.48		
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		1'312'647.57		1'500'168.65		
2950	Réserve liée au retraitement		1'312'647.57		1'500'168.65		
29500.00	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif		1'312'647.57		1'500'168.65		
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan		1'748'444.67		1'575'834.78		
2990	Résultat annuel		172'609.89		1'165.75		
29900.00	Résultat annuel		172'609.89		1'165.75		
2999	Résultat cumulés des années précédentes		1'575'834.78		1'574'669.03		
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes		1'575'834.78		1'574'669.03		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
	<i>Total actifs</i>	5'172'780.17		5'193'035.65			
	<i>Total passifs</i>		5'172'780.17		5'193'035.65		
	<i>Excédent actifs</i>						
	<i>Excédent passifs</i>						

Rapport de la Commission financière de la Commune de Vallon

Objet : vérification des comptes 2024

Étaient présents pour contrôler les comptes 2024 à la séance du 13 mai 2025 à 20h :

Mesdames : Jessica Bourgeois - Boursière communale
Isabelle Guerry – Syndique

Messieurs : Gilles Vullième – Conseiller communal responsable des finances
Vincent Léchenne - Président de la commission financière
Eric Schlüchter – Vice-président de la commission financière
Pierre-André Fragnière – Secrétaire de la commission financière
Déborah Moser – Membre de la commission financière
Thierry Roth – Membre de la commission financière

Pour la vérification des comptes nous avons axé notre tâche sur l'examen des comptes 2024, la comparaison avec le budget et, dans une moindre mesure, avec les comptes 2023.

La fiduciaire Fiduflex SA s'est chargée, pour sa dernière année de mandat, d'auditer les comptes de notre commune avant notre vérification et les a approuvés. Cette exigence a l'avantage de soulager la commission financière dans son travail de contrôle. Ainsi, grâce à ce système nous n'avons plus qu'à passer en revue le document et ses commentaires que le préposé à la révision doit remettre aux autorités compétentes. De plus, le bouclage de nos comptes est soumis au département des Communes.

Lors de notre vérification, les remarques suivantes ont été formulées :

Chapitre : Ordre et Sécurité publics, Défense

Pour ce chapitre une augmentation des charges d'environ CHF 9'000 liée à la participation des frais au service tuteur, rémunération des curateurs et frais d'entretien de la ciblerie. Pour ce dernier poste, le budget prévu a été sous-évalué et fera l'objet d'une meilleure évaluation à l'avenir.

Chapitre : Formation

Nous constatons une baisse des coûts de formation d'environ CHF 31'500. Cette baisse concerne les postes suivants : le matériel de bureau et les fournitures scolaires et la participation à l'accueil Extra-scolaire.

Chapitre : Prévoyance sociale

Pour ce chapitre nous constatons une baisse des coûts d'environ CHF 13'500 malgré une augmentation des subventions liées à l'accueil familial de jour et frais de garde d'environ CHF 10'000.

Le poste lié à la participation au service social de la Broye a été surévalué au budget pour un montant d'environ CHF 27'700.-.

Chapitre : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce chapitre présente une légère baisse d'environ CHF 6'000 malgré l'augmentation des coûts pour plusieurs postes : environ CHF 14'500 frais d'analyse d'eau et entretien réseau d'eau, environ CHF 8'000 participation aux frais de la STEP et environ CHF 5'500 participation déchetterie de Grandcour. La baisse des coûts concerne en particulier l'achat d'eau et de compteurs pour environ CHF 21'200 et les amortissements planifiés des immobilisations incorporelles pour environ CHF 7'500.

Chapitre : Finances et impôts

Sur 2024 les revenus liés aux impôts ordinaires ont augmenté d'environ CHF 61'000.- et également ceux liés aux impôts communaux spéciaux pour environ CHF 144'000.-.

Ainsi, le compte de fonctionnement 2024 présente un bénéfice de CHF 172'609.89 et non pas une perte de CHF 45'858.27 initialement budgétée pour l'année 2024. Donc il s'agit d'un résultat positif.

Pour les Investissements

Chapitre : Formation

Une subvention pour un montant d'environ CHF 27'292 a été versée en lien les investissements liés à la construction de la nouvelle salle de classe construite en 2023.

Chapitre : Trafic et télécommunications

Les travaux ont été effectués pour un montant d'environ CHF 31'300 concernant la réfection et le pointage des fissures des routes communales suivantes : Le Roset, Le Chaffard et la route de la Vannaz/Fin-de-pin. Une légère baisse par rapport au budget prévu de CHF 35'000.

Chapitre : Finances et impôts

Les coûts associés aux investissements préalablement communiqués pour l'année 2024 ont été auto-financés par la Commune de Vallon pour un montant d'environ 31'300.

En conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnements et d'investissements 2025 tels qu'ils vous ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à notre boursière.

Nous félicitons tous les membres de notre exécutif communal et notre boursière pour leur disponibilité, la clarté des renseignements fournis, ainsi que pour le suivi et la saine gestion des affaires communales.

Vallon, le 25 mai 2025

La vice-présidente :



Eric Schlüchter

Le Président :



Vincent Léchenne

**FIDUFLEX SA**

COMPTABILITE - REVISION - FISCALITE

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Vallon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vallon, comprenant le bilan et le compte administratif (*compte de fonctionnement et compte des investissements*) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Estavayer-le-Lac, le 16 avril 2025

Fiduflex SA



Myriam Baudin
Réviseur responsable
(ASR no 103312)

**Procès-verbal de la commission financière de
la commune de Vallon du 18 mai 2025 concernant le nouveau règlement
du personnel communal**

Lors de la dernière Assemblée Communale du 10 décembre 2024, le nouveau règlement du personnel communal n'a pas été validé suite à diverses remarques pertinentes et nécessitait, par conséquent, la revue de plusieurs dispositions.

Le Conseil Communal nous a remis en date du 7 mai 2025 la dernière version du règlement comprenant plusieurs modifications dont la création d'un règlement d'application.

Nous avons pu constater également que les modifications apportées avaient été faites en prenant en compte les remarques adressées lors de de la dernière Assemblée.

Pour rappel ce nouveau règlement a été rédigé sur la base d'un règlement type transmis par le Service des communes reprenant les dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers; 122.70.1).

Sur la base des éléments précités, la commission financière vous recommande de l'accepter.

Vallon, le 18 mai 2025

Le vice-Président :



Eric Schluechter

Le Président :



Vincent Léchenne

**Procès-verbal de la commission financière de
la commune de Vallon du 18 mai 2025 concernant le transfert du droit de
superficie de la Fondation Pro Vallon à l'Etat de Fribourg**

Le Conseil Communal nous a informé par mail, en date du 7 mai 2025, du transfert du droit de superficie détenu par la Fondation Pro Vallon à l'Etat de Fribourg, dans le cadre du projet d'intégration du Musée Romain de Vallon au sein de l'appareil muséal de l'Etat de Fribourg.

Le mémorandum envoyé par l'Etat de Fribourg à la commune de Vallon en lien avec ce dossier, confirme les difficultés de la Fondation Pro Vallon à assurer le financement des activités du Musée.

Par conséquent, la proposition de transférer le droit de superficie actuel (convention du 28 juin 1995 sans prolongation de durée) à l'Etat de Fribourg est la solution la plus pérenne pour que le Musée Romain de Vallon puisse continuer ses activités.

En outre, l'Etat de Fribourg s'engage sur plusieurs points :

- De respecter l'intégralité dudit droit de superficie pour l'exploitation du Musée romain de Vallon en tant que musée archéologique.
- A assurer la gestion et l'entretien immobilier pour une exploitation adéquate.
- A intégrer le personnel travaillant actuellement pour l'exploitation du musée.
- A prévoir l'installation d'une place de jeux en face du musée.

De plus, un avenant pourrait être ajouté au contrat de base du droit de superficie avec le contenu suivant « En cas d'approbation définitive et exécutoire d'un projet d'utilité publique mené par la commune de Vallon ou par l'Etat de Fribourg (par exemple pour un trottoir ou un arrêt de bus) sur un bien-fonds contigu aux biens fonds nos 87 & 217 RF de Vallon, une adaptation parcellaire des bien-fonds concernés pourra être réalisée pour que l'infrastructure d'utilité publique nouvellement construite soit intégrée au domaine public »

Ces changements impliqueront la dissolution de la Fondation Pro Vallon dès 2026

Il est important de préciser que les frais de notaire inhérents au transfert du droit de superficie seront pris en charge par moitié entre la Fondation Pro Vallon et l'Etat de Fribourg.

Sur la base des éléments précités, la commission financière vous recommande de l'accepter.

Vallon, le 18 mai 2025

Le vice-Président :


Eric Schluochter

Le Président :


Vincent Léchêne

**Procès-verbal de la commission financière de
la commune de Vallon du 18 mai 2025 concernant le changement de
fiduciaire pour la révision des comptes dès 2026.**

La fiduciaire Fiduflex SA a terminé son mandat suite à la révision des comptes 2024 de la commune de Vallon.

En conséquence, la commission financière, a sélectionné, une nouvelle fiduciaire, pour assurer la révision des comptes dès 2026 pour un mandat de 3 ans. Il s'agit de la Fiduciaire Axalta Révisions SA basée Guin.

L'entreprise Axalta Révisions SA dispose d'une forte expertise dans la révision de comptes de communes avec de nombreuses références et a été sollicitée récemment par le Conseil Communal pour travailler sur la planification financière.

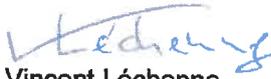
Sur la base des éléments précités, la commission financière vous recommande d'accepter l'attribution du nouveau mandat à la Fiduciaire Axalta Révision SA.

Vallon, le 18 mai 2025

Le vice-Président :


Eric Schluechter

Le Président :


Vincent Léchenne